JANV 2018 N°1

Le Bulletin Municipal

COMMUNE DE PONTFAVERGER-MORONVILLIERS

Chers concitoyens,

Cette nouvelle année s'annonce encore avec beaucoup de projet pour notre commune et notre communauté. Certains verront leur aboutissement en 2018 et d'autres sur plusieurs années. Le dicton dit « Paris ne s'est pas construit en un jour » il faut un certain temps administratif et matériel pour la rénovation ou la construction de nos biens communs. Nous avons bien conscience de l'urgence des travaux qu'il faudrait faire dans votre rue ou votre quartier. C'est pour cela que nous avons établi un programme de travaux d'investissement que vous pourrez consulter dans ce bulletin municipal. Au fil des années, nous allons prioriser les investissements sur la sécurité des personnes et des biens, sur le bien être de nos citoyens au sein de notre village. Nous n'oublions pas l'attractivité de notre économie locale qui est loin d'être négligeable. Pontfaverger peut se féliciter de gagner quelques emplois tous les ans. Nous avons des atouts à jouer sur le plan économique et social. A nous de les concrétiser.

Meilleurs vœux pour l'année 2018

Le Maire, Damien Girard

Conseils Municipaux du 20.12.2017 et du 25.01.2018:

- Programme voirie
- Programme SIEM
- Ventes terrains
- Travaux St Médard
- Affouage
- Subventions
- Dépense anticipée
- Loyer 15A St Brice
- Statuts CU
- Echange parcelle
- Révision affouage
- Analyse d'Eau
- Agenda
- Noël CCAS
- Etat civil 2017
- Sainte Barbe
- Cross des pompiers

INFORMATIONS MUNICIPALES

CONSEIL DU 20 DECEMBRE 2017

Programme de voirie du Grand Reims 2019-2020-2021.

Le Maire expose que la Commission « voirie » du Grand Reims, réunie le 29 novembre 2017, a sollicité chaque commune membre afin de fixer un programme de travaux voirie pour les années 2019, 2020 et 2021.
Au regard de l'état des voies communales de Pontfaverger-M., la proposition est faite de demander la réalisation par le Grand Reims des travaux de voirie suivants, par ordre de priorité :

En 2019 :
1/ Rue de Selles (voirie déjà inscrite au programme 2019 du Grand Reims)
2/ Rue Biseau 3/ Rue des Templiers 4/ Rue de la Poste
Les rues 2/, 3/ et 4/ seront à remettre en état après les travaux de la rue Saint Médard et de la rue de la République
5/ Portion de rue entre la rue des Marronniers et la rue des Tilleuls (le long du futur collège).

En 2020 :
1/ Rue Hurpain
2/ Une partie de la rue Saint Brice, perpendiculaire entre la rue Saint Brice et la rue de Moscou et entre la rue des Jacotins et la rue Rousseau
3/ Rue Montpillière
4/ Rue des Grands Prés (axe est/ouest).

En 2021 : Doublement de la rue Boileau.

PROGRAMME ADOPTÉ : à l'unanimité des membres, 15 voix POUR.

Vie Locale

- Bal du Tennis
- Relevé des Compteurs Enédis
- Foot
- Don du sang
- Boulangeries
- Cinémas

Présents au conseil municipal :

- BESSON Dominique
- BRAU François-Xavier
- BUAT Frédérique
- CERCEAU Sophie
- CLAUDE Ludovic
- COURTY Aline
- DELAVACQUERIE Nathalie
- DEFFERRARD Marcel
- FORTIER Éric
- GAPE Amélie
- GIRARD Damien
- GIRARD Denis
- GOUYON Nathalie
- LECLERC Manuel
- LETINOIS Fanny
- LUBIATO Mikaël
- SEVERS Olivier
- SIMONNET Marina

Absents excusés le 20 décembre 2017 :

- AUFFRAY Nathalie
- DEFFERRARD Marcel
- LUBIATO Mikaël
- SEVERS Olivier (Pouvoir transmis)
- SIMONNET Marina

Absents excusés le 25 janvier 2018 :

- AUFFRAY Nathalie
- GAPE Amélie
- LECLERC Manuel (Pouvoir transmis)

Programme de travaux d'investissement du SIEM.

Le Maire expose qu'il convient de fixer un programme de travaux d'investissement pour le SIEM, compétence gérée par le Grand Reims depuis le 1er janvier 2017, ainsi que de demander la réalisation des travaux d'investissement pour l'éclairage public suivants, avec un ordre de priorité :

Priorisation	Rue	Nombre de lampes
Travaux connus du SIEM et pris en compte	Rue de la République	9
	Rue du Gué Batillot, rue des Roulliers et rue des tournants	9
1	Parc communal	8
	Zone d'activité les Grands Prés	8
2	Rue Boileau	6
	Zone Commerciale les Platanes	18
	Rue de la Gare + rond-point	20

Le Conseil Municipal décide de solliciter le Grand Reims afin d'inscrire au budget les travaux listés.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres, 15 voix POUR.

Note : *Pour information, sur 2018, devraient être changées les lampes fluo des rues suivantes : Allée des Pins, Rue de l'église Saint Médard, parking de la salle des fêtes, Rue des Chalets, Rue du Chapitre.*

Projet vente terrain zone artisanale

Le Maire rappelle à l'Assemblée le souhait exprimé par la société MHCS d'acquérir une parcelle de la zone artisanale « les Grands Prés ».
Ce projet concerne la parcelle ZD 61, sis CD n°385, lieu-dit « Au-dessus des grands prés » d'une superficie de 2 501 m^2. Le Maire propose à l'Assemblée de confirmer la cession de la parcelle citée à la société Moët et Chandon pour elle-même ou pour toute autre personne morale, parcelle ZD 61, pour 2 501 m^2, au tarif de 20 € le m^2.
Le Conseil Municipal décide de céder la parcelle ZD 61 à la société MHCS pour un coût HT de 50 020 €, un compromis de vente a été signé chez Maître Thomas CALMET le 28 décembre 2017.
Cette vente sera finalisée par la Communauté Urbaine du Grand Reims, compétente à compter du 1er janvier 2018.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres, 15 voix POUR.

Projet vente terrain zone commerciale.

Le Maire expose à l'Assemblée le souhait exprimé par la société Intermarché Vadepont d'acquérir deux parcelles de la zone commerciale « les Platanes ».
Ce projet de vente concerne la parcelle AD 630 d'une superficie de 2 737 m^2 et une partie de la parcelle AD 601 en cours de division pour la création d'une parcelle de 10 mètres de large.
Le Maire propose de confirmer la cession de ces terrains à la société Intermarché Vadepont pour elle-même ou pour toute autre personne morale:

- Parcelle AD 630, pour 2 737 m^2, au tarif de 45 € le m^2.
- Parcelle AD 601, en cours de division, pour environ 500 m^2, au tarif de 45 € le m^2.

Le Conseil Municipal décide de céder la parcelle AD 630 de 2 737 m^2 à la société Intermarché Vadepont pour un coût HT de 123 165 € et décide de céder une partie de 10 mètres de large de la parcelle AD 601, soit environ 500 m^2, au prix de 45 € le m^2.
Cette vente sera finalisée par la Communauté Urbaine du Grand Reims, compétente à compter du 1er janvier 2018.

ADOPTÉ : à la majorité des membres, 14 voix POUR, 1 ABSTENTION.

Travaux supplémentaires EVEA.

Le Maire expose que dans le cadre des travaux de voirie de la rue Saint Médard, réalisés par la société EVEA, il convient de demander des prestations supplémentaires.
L'objectif est d'effectuer la réfection de la rue Saint Médard de la rue de la Poste jusqu'au croisement de l'Avenue de la Gare. Ces travaux supplémentaires s'élèvent à 12 546,50 € HT. Le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter ces prestations supplémentaires et de confier à la maîtrise d'œuvre, BETA Ingénierie, le soin de préparer un avenant au marché.

ADOPTÉ : à la majorité des membres, 15 voix POUR.

Affouage : choix des candidats.

Le Maire rappelle la mise en place de l'affouage sur le territoire de la commune par la délibération 45/2017 du 21 novembre 2017. Suite à une publicité dans le bulletin municipal, les dossiers de candidatures ont été déposés en Mairie du 12 au 18 décembre 2017.
Le Maire fait état des 6 candidatures reçues.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et vérifié les dossiers de candidatures, décide de retenir les candidats suivants, par ordre d'arrivée :
M Fabien NOEL, M Gilles MARLAND, M Gillian BARRÉ, M Patrick BARRÉ, M Yves DEBAR et M René HENRAS.

Une réunion préparatoire a été organisée avec l'ensemble des candidats retenus, notamment pour le rappel des consignes de sécurité.

Il est rappelé qu'un titre de recette sera établi, relatif à la taxe d'affouage, après contrôle de la collectivité.

ADOPTÉ : à la majorité des membres, 15 voix POUR.

Demandes de subventions 2018.

Une présentation est faite des projets sur le parc communal et la salle polyvalente.

Salle polyvalente :

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet relatif à la mise aux normes et à l'extension de la salle polyvalente.
L'ensemble de ces travaux est évalué au maximum à 288 937 € HT.
Le Conseil Municipal adopte le projet présenté en ce qui concerne les dispositions techniques et l'estimation et décide la réalisation de ces travaux pour 2018 pour le montant estimé.
Le financement présenté par le Maire est également approuvé, ainsi que les demandes d'inscription du dossier au programme 2018 de la DETR, du Fond de Soutien à l'Investissement Rural ainsi qu'à un fond de concours du Grand Reims.

ADOPTÉ : à la majorité des membres, 15 voix POUR.

Parc communal :

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet relatif au réaménagement du parc communal.
L'ensemble de ces travaux est évalué au maximum à 333 302 € HT.
Le Conseil Municipal adopte le projet présenté en ce qui concerne les dispositions techniques et l'estimation et décide la réalisation de ces travaux pour 2018 pour le montant estimé.
Le financement présenté par le Maire est également approuvé, ainsi que les demandes d'inscription du dossier au programme 2018 de la DETR, du Fond de Soutien à l'Investissement Rural ainsi qu'à un fond de concours du Grand Reims.
De plus, le Conseil Municipal a demandé l'inscription au programme de subvention 2018 du Centre National pour le développement du Sport par rapport à la création d'un parcours de santé. L'ensemble de ces travaux est évalué à 19 305 € HT (intégrés dans l'estimation de 333 302 € HT).

ADOPTÉ : à la majorité des membres, 15 voix POUR.

CONSEIL DU 25 JANVIER 2018

Dépenses anticipées d'investissement 2018.

Le Maire expose à l'Assemblée qu'il convient de régler le plus rapidement possible, avant le vote du budget primitif de l'exercice 2018, les dépenses suivantes :
Facture JVS MAIRISTEM pour forfait annuel et maintenance des logiciels, d'un montant total de 4 626 € dont une partie est imputable en section d'investissement, à savoir 3 700,80 €.
Le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses urgentes indiquées ci-dessus ainsi qu'à prévoir les recettes nécessaires.
Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif de l'année 2018 lors de son adoption.
Dépenses prévisibles : Compte 2051 – Concessions et droits similaires : 3 700,80 €
Recette prévisible : Compte 001 – Excédent d'investissement reporté : 3 700,80 €.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents, 16 voix POUR.

Révision du loyer - location 15A rue Saint Brice

Le Maire rappelle que les locaux situés au 15A rue Saint Brice sont loués depuis le 1er janvier 2018 par « L'instant Féminin », conformément à la délibération 42/2017 du 21 novembre 2017.
Le loyer a été fixé à 550 €.
Monsieur le Maire propose de réviser le montant et de fixer le loyer à 500 € par mois à compter du 1er février 2018.
Le Conseil Municipal fixe le montant de la location à 500 € par mois à compter du 1er février 2018.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents, 16 voix POUR.

INFORMATIONS MUNICIPALES

Approbation des statuts de la Communauté Urbaine du Grand Reims.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi NOTRe du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale,
Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création du nouvel établissement public de coopération intercommunale,
Vu la délibération n° CC-2017-53 du Conseil Communautaire du 19 janvier 2017 restituant les compétences « construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire, ainsi que le service des écoles » et « activités périscolaires (services d'accueil du périscolaire, y compris les nouvelles activités périscolaires TAP/NAP et restauration scolaire) » aux communes de Gueux et Muizon,
Vu la délibération n° CC-2017-378 du Conseil Communautaire du 21 décembre 2017 portant création d'une centrale d'achat et approuvant les statuts de la Communauté Urbaine du Grand Reims,
Considérant que les statuts doivent être approuvés par les Conseils Municipaux des Communes membres dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération susvisée,
Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,
le Conseil Municipal décide d'approuver les statuts de la Communauté Urbaine du Grand Reims.

ADOPTÉ : à la majorité des membres présents, 15 voix POUR, 1 voix CONTRE.

Echange de parcelles

Le Maire rappelle à l'Assemblée qu'un dossier est en cours de régularisation depuis la construction de la station d'épuration. A cet effet, la commune propose à Monsieur Damien THOMAS d'échanger la parcelle AB 176 contre une partie du chemin rural dit du Fond Thierry.
Le Maire propose à l'Assemblée de confirmer cet échange, conformément aux plans disponibles en mairie.
Le Conseil Municipal décide de procéder à l'échange de la parcelle AB 176 contre une partie du chemin rural dit du Fond Thierry et charge le Maire d'effectuer toutes démarches nécessaires à cet échange (document d'arpentage, acte notarial…) et de signer tous documents y afférents.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres, 16 voix POUR.

Révision du règlement de l'affouage.

Le règlement de l'affouage a été mis en place par la délibération n°45/2017 en date du 21 novembre 2017.
Le Maire expose qu'il serait souhaitable de réviser le règlement de l'affouage afin de modifier la date de fin de l'exploitation annuelle.
Le Maire propose de fixer comme date limite le 1er mars de l'année N+1 en lieu et place du 15 février de l'année N+1.

Le Conseil Municipal décide de réviser le règlement de l'affouage et de fixer la date limite d'exploitation au 1er mars 2018.

Un exemplaire du règlement modifié est disponible en mairie.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres, 16 voix POUR.
Cette délibération complète la délibération n°45/2017 sur la mise en place de l'affouage.

Analyses d'Eau du 11 octobre 2017 faites par l'Agence Régionale de la Santé

L'eau d'alimentation est conforme aux exigences de qualité en vigueur.
Résultats d'analyses consultables en Mairie.

Date à retenir

- Chasse aux œufs organisée par le CCAS le samedi 31 mars 2018 matin à la salle des fêtes

Noël intergénérationnel organisé par le CCAS

Samedi 16 décembre :

137 colis gourmands ont été préparés par les bénévoles et les membres du CCAS, puis ont été distribués aux domiciles des aînés du village.
Le lendemain midi : repas dansant animé par Ludo et Maryline, 86 convives se sont retrouvés autour d'un délicieux déjeuner dans la bonne humeur.

Vendredi 22 décembre :

Le Père Noel a rejoint les enfants de l'école maternelle pour leur offrir un cadeau éducatif individuel et un goûter gourmand.
Les élèves de l'école élémentaire ont également reçu sa visite, des livres ont été distribués et un goûter a été partagé.

Etat civil 2017

DÉCÈS

AMELOT Frédéric
BARTHOLOMÉ Roberte veuve NOGRETTE
BEAUDRILLIER Jeanine
BERTHAUME Jean-Pierre
CEELEN Wilhelmus
COURGNAUD Geneviève veuve STÉFANELLI
COURTAILLIER Micheline veuve FETTIG
DUQUÉNOIS Raymonde veuve TUTIN
FURCHERT Wanda veuve GOUAULT
HAGUENIN Bernadette épouse GRAL
KESIK Ludwika veuve CHWALINSKI
LABBEE Auguste
LALOUETTE André
LEFEVRE Elodie épouse OBJOIS
LEQUEUX René
LEVÉ Violette veuve HENNEBERT
PICARD Gilberte épouse ACCORDINI
RAS Marie veuve STASZCZYK

NAISSANCES

ABRAHAM Lucas
ALLART SCHOETTEL Manolo
BONY Katniss
BRETON Pierre
CHAUSSON Pierre
COUPOIS Julie
DEBAR Agathe
DELOR Lyana
DEPAIX WALCK Louis
GIRARD Léontine
JAUJOU Tim
JEAN Ambre
LE RALLEC Robin
LUBIATO Berthille
MATHIEU Benjamin
MENDY Lenny
MESSAGER Lisa
OMICI Laura
PELLETIER Hugo
RIBEAUX Constance
SRAJEK Gabin
THOMAS Valentin
USALUPPI Sasha
WUILQUE Thomas

MARIAGES

FERNANDEZ Manuel et BOURÉ Anaïs
MOUYSSET Sébastien et COLLETE Audrey
PERRETTE Flavien et DEZOTHEZ Angéline
RAJOL Jordane et WAGNER Nathalie
SCHUTZ Frédéric et HENRY Christelle
SEVERS Jérôme et ESCLAVONT Vanessa

Sainte Barbe

Pour sa dernière Sainte Barbe en tant que chef de corps, Denis ROUY a remercié les pompiers et leurs épouses d'être présents. Il a fait un bilan de l'année 2017 qui a compté 75 interventions.
3 départs en retraite : Lieutenant Denis ROUY, Le Médecin-Capitaine Dominique BESSON, et le Caporal Chef Didier GIRARD.
Denis ROUY a été promu au grade de Lieutenant, 4 Caporaux ont été promus au grade de Caporal Chef : Dario TONIZZO, Damien GIRARD, Didier GIRARD et Mikaël LUBIATO.
Il a mis à l'honneur le Caporal Chef Mikaël LUBIATO (Médaille de bronze pour 10 ans de service) et le Caporal Chef Damien GIRARD (Médaille d'Argent pour 20 ans de service).
5 nouveaux pompiers ont rejoint les rangs de l'équipe désormais composée de 16 pompiers : ABDESSAMAD-TROCME Marie-Assia, CARVALHO Ludivine, CERCEAU Eddy, CRABS Mathieu et PREVOST Dany.

Il a ensuite passé le relais au Sergent Ludovic VELARD, nouveau Chef de Corps.
Merci à nos valeureux pompiers pour leur engagement volontaire et leur disponibilité.

Les pompiers vous remercient pour votre accueil lors de leur passage pour les calendriers.

Cross des pompiers

3 jeunes Pontfabriciens se sont qualifiés pour le Championnat de France
de cross pompiers, lors du cross départemental des pompiers de la Marne
le samedi 13 janvier 2018.

Félicitations à Lola PREVOST, Louis BRAULT (tous 2 JSP)
et à Guillaume SASIN (sapeur pompier volontaire).
.

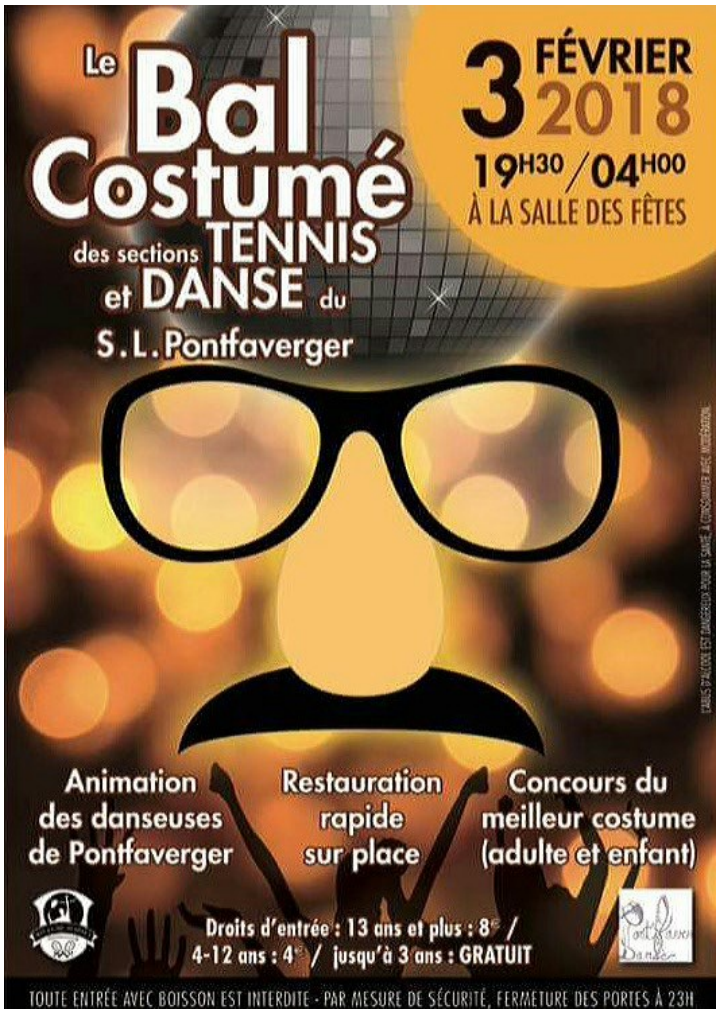

RELEVE DES COMPTEURS

Veuillez nous faciliter l'accès à votre compteur les :

Le 05 et 06/02/18

Nous pourrons ainsi vérifier le bon fonctionnement de votre ou vos compteurs et transmettre vos consommations réelles à votre fournisseur.

En cas d'absence,

Vous pouvez relever vous-même les chiffres figurant sur votre ou vos compteurs. Pour plus de facilité, utilisez le carton auto relevé déposé dans votre boîte aux lettres par l'entreprise prestataire LS SERVICES lors de son passage.

Vous pouvez alors nous les communiquer :

Soit en appelant le serveur vocal au
N° indigo 0820 333 433
(0,118 euro TTC/minute)

Soit en nous renvoyant la carte T par courrier

Soit par internet sur le site
https://releveemoncompteur.erdfdistribution

VIE LOCALE

Matchs de foot sur Pontfaverger-M à 15h00

Le 18/02/2018 : Pontfa -Fismes

Le 04/03/2018 : Pontfa -Reims Ste Anne

Don du sang

La prochaine collecte de sang aura lieu le lundi 12 février de 16h00 à 19h30 dans les locaux de la salle Souverville.

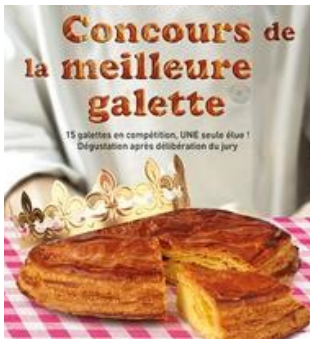

Du nouveau dans les boulangeries du village

Bienvenue à la **Maison FOUASNON** Bernadette et Charles, nouveaux propriétaires de la boulangerie rue de la République.

Félicitations à la **Boulangerie CLAUDE** Christelle et Ludovic pour leur place de 3ème au concours de la meilleure galette de la Marne.

CINEMA à la Salle des Fêtes

Le mercredi 28 février à 14h30
Tarif adulte : 6,00 € Tarif réduit : 3,50 €
Paddington 2, comédie d'aventures de Paul King.

Paddington coule des jours heureux chez les Brown, sa famille d'adoption, dans un quartier paisible de Londres, où il est apprécié de tous.

Alors qu'il cherche un cadeau exceptionnel pour les 100 ans de sa tante adorée, il repère un magnifique livre animé, très ancien chez un antiquaire…

Le mercredi 28 février à 20h00
Tarif adulte : 6,00 € Tarif réduit : 3,50 €
Une jeune femme, comédie de Léonor Serraille
avec Laëtitia Dosch

Un chat sous le bras, des portes closes, rien dans les poches, voici Paula, de retour à Paris après une longue absence.

Au fil des rencontres, la jeune femme est bien décidée à prendre un nouveau départ. Avec panache….